



suppression vehicule de societe

Par **oliviercyrielle**, le **28/03/2011** à **09:50**

Bonjour,

je suis salarié dans un grand groupe depuis environ 10 ans. Dans mon contrat de travail il est indiqué :

pour les besoins du service, la société peut mettre à votre disposition un véhicule de société, dont l'utilisation est strictement professionnelle, dans la mesure bien entendu où vous êtes titulaire du permis de conduire adéquat.

étant gardien de ce véhicule nous vous demandons de veillez au respect du côté de la route et de prendre toutes les précautions nécessaires à sa conservation.

Voilà rien de plus et j'ai donc ce véhicule pour aller au travail mais aussi pour rentrer chez moi et depuis 2 ans j'ai été muté dans une autre agence du groupe, soit disant que c'était un privilège et j'ai donc dû déménager.

À présent on me reproche d'habiter trop loin de cette nouvelle agence et me retire donc le véhicule !

Ai-je le droit à une compensation ?

Par **fra**, le **28/03/2011** à **10:21**

Bonjour,

Si on prend le texte que vous rapportez au pied de la lettre, "la société [fluo]peut[/fluo] mettre à votre disposition...", ladite société [fluo]se réserve la droit d'apprécier la situation du salarié [fluo]quant à l'utilisation de son véhicule de société. En l'espèce, elle a estimé que vous pourriez habiter plus près du siège et que la situation actuelle va entraîner pour elle, une obligation de remplacement de cette voiture à intervalles trop fréquents.

Maintenant, cette discussion entre dans le domaine de la négociation. Vous avez, peut-être, les arguments professionnels à faire valoir pour la récupérer.

Par **P.M.**, le **28/03/2011** à **11:28**

Bonjour,
En tout cas, l'employeur ne peut pas a priori vous imposer un lieu de domicile...